



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

CALENDRIERS 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées en conformité avec l'article 320 de la *Loi sur les Cités et villes* :

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel a adopté, par sa résolution # AG-1368-11-2025, son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2026 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 18 h 30, à moins d'indication spécifique :

Date
16 février 2026
20 avril 2026
15 juin 2026
20 juillet 2026
21 septembre 2026
16 novembre 2026

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté, par la résolution # 10638-11-2025, son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2026 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 19 h, à moins d'indication spécifique :

Date
19 janvier 2026
16 février 2026
16 mars 2026
20 avril 2026
Mardi 19 mai 2026
15 juin 2026
20 juillet 2026
17 août 2026
21 septembre 2026
19 octobre 2026
16 novembre 2026
14 décembre 2026

Ces séances auront lieu dans la Salle du Conseil municipal située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 20 novembre 2025

Anne-Julie Bergeron
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Julie Bergeron, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal le 20 novembre 2025, tel que prévu aux règlements # 145-2020 (Ville) adopté le 16 mars 2020 et # AG-049-2020 (Agglomération) adopté le 19 octobre 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville également le 20 novembre 2025.

Anne-Julie Bergeron
Greffière

Ce : _____